

---

# Présentation de la FCEI

Antoine Gosselin, économiste

---

R-4008-2017 – Étape D

09/21/2022

---

# Plan de la présentation

- 1. Contexte réglementaire et économique
- 2. Objectifs poursuivis dans le cadre des approvisionnements en GNR
- 3. Proposition de la FCEI

---

# 1. Contexte

- Obligations légales/réglementaires
    - Protection des consommateurs
      - Volontaires et non-volontaires
    - Livraisons de GNR
      - Les cibles vont atteindre 10% en 2030
      - Pas d'exigence sur la provenance géographique
  - Orientations gouvernementales
    - Favoriser la production de GNR au Québec (D-2020-057, para. 209)
  - Préférences des consommateurs (B-0786, Annexe 1, pp. 7 et 9 et C-FCEI-0175, p.1)
    - Prépondérance de l'importance des coûts
    - Faible priorité accordée à la provenance locale du GNR
  - Croissance importante des coûts d'ici à 2030
    - Surcoût GNR : + 460 M\$ (B-0810, p. 12, r. 6.3)
    - SPEDE : + 565 M\$ (36,24 \$/t à 97 \$/t; A-0347, p. 16)
  - Position concurrentielle précaire dans certains marchés
    - Bannissement des combustibles fossiles (B-0786, réponse 1.13 et B-0742 tableau 2)
-

---

## 2. Objectifs poursuivis dans le cadre des approvisionnements en GNR

- Répondre au besoin de la clientèle et à l'obligation réglementaire
  - Minimiser les coûts du GNR
  - Favoriser le développement du secteur du GNR au Québec - **Énergir**
    - Énergir s'attribue la responsabilité ultime du développement du secteur du GNR au Québec
      - Contracter en priorité le GNR produit au Québec en fonction du prix requis pour que le projet aille de l'avant, sans égard aux options disponibles en provenance des autres provinces canadiennes ou des États-Unis
      - Appels d'offres pour combler les volumes résiduels
      - Incapacité et absence de volonté à établir une valeur maximale à la provenance locale
    - Nécessaire pour rencontrer les cibles
      - « faux débat »
    - Améliore la sécurité d'approvisionnement
      - « petits Pointe-du-Lac/Saint-Flavien »
    - Énergir priorise la production de GNR à la protection des clients
-

---

## 2. Objectifs poursuivis dans le cadre des approvisionnements en GNR

- Favoriser le développement du secteur du GNR au Québec - **FCEI**
  - Selon la FCEI, il est acceptable de favoriser le développement de la production de GNR au Québec, mais un équilibre doit être trouvé avec la protection des clients
  - La preuve ne suggère pas que le développement de l'ensemble des projets québécois est nécessaire pour rencontrer les cibles
    - Plusieurs projets non retenus dans le cadre du dernier appel d'offres
  - Amélioration de la sécurité d'approvisionnement non démontrée
    - Expérience à ce jour suggère des injections fluctuantes
    - Pas de contrôle sur les injections comme aux sites d'entreposage
    - Moins fiable que du transport jusqu'à preuve du contraire
- Allègement réglementaire
  - L'allègement réglementaire ne doit pas avoir priorité sur la protection des clients
  - Les caractéristiques ne devraient pas viser l'absence totale d'approbations spécifiques

---

## 2. Objectifs poursuivis dans le cadre des approvisionnements en GNR

- Le cadre retenu pour les approvisionnements en GNR devrait :
  - Permettre de répondre aux besoins des clients et à l'atteinte des cibles
  - Minimiser le coût du GNR
  - Favoriser la production québécoise
- La responsabilité que s'impose Énergir dans le développement de la filière de GNR québécoise représente un risque significatif pour la clientèle
- Énergir n'a pas fait la démonstration que cette orientation est dans l'intérêt des clients

---

## 3. Proposition de la FCEI

### ➤ **Caractéristiques de prix**

- Prix moyen : 26 \$/GJ + inflation
- Prix maximal : 33 \$/GJ + inflation
- Applicables aux nouveaux approvisionnements exclusivement
- Reconnaissance du caractère québécois par la modulation du prix
  - (0,10 \$/m<sup>3</sup> incluant le transport)
- Reconnaissance des attributs environnementaux par la modulation du prix
  - Valeur crédible basée sur un mécanisme connu

---

## 3. Proposition de la FCEI

### ➤ **Caractéristiques de prix (suite)**

- Favorisent un équilibre dans le prix des nouveaux approvisionnements
- Prix maximal suffisant pour acquérir une part importante des volumes de l'A/O 2021 (Archaea 2022 plus + 90 Mm<sup>3</sup>) à un prix moyen inférieur à 26 \$/GJ
- Permettent d'avantager les projets québécois tout en limitant l'impact sur les clients
- Permettent de reconnaître la valeur qui sera accordée aux attributs environnementaux
- Pourraient demeurer valide pour une longue période
  - Plusieurs scénarios où l'offre excède la demande à partir de 2026 (B-0723, p. 37, graphique 2)
- Prix maximal supérieur à celui des acheteurs concurrents et inflationné



---

## 3. Proposition de la FCEI

- **Utilisation systématique d'un processus de sélection compétitif où les caractéristiques peuvent être comparées de manière contemporaine**
  - **Aucune valeur accordée à la taille du projet**
- **Bonifier le rapport semestriel sur les activités de commercialisation**
  - Présenter potentiel de conversion par secteur
  - Présenter résultats de conversion par secteur
- **Exiger un suivi des résultats des appels d'offres**